



## PUBLIC

Compte rendu de la réunion du comité plénier de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 23 mai 2023 à 9 h 33 à laquelle sont présents, madame la mairesse France Bélisle, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Steven Boivin, Gilles Chagnon, Caroline Murray, Bettyna Bélizaire, Anik Des Marais, Steve Moran, Marc Bureau Isabelle N. Miron, Louis Sabourin, Tiffany-Lee Norris Parent, Daniel Champagne, Alicia Lacasse-Brunet, Denis Girouard, Jean Lessard, Mario Aubé et Edmond Leclerc formant quorum du comité.

Sont absents, messieurs les conseillers Jocelyn Blondin, Mike Duggan et madame la conseillère Olive Kamanyana.

Monsieur le conseiller Steven Boivin préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, André Turgeon, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Développement durable, Martin Dalpé, directeur de cabinet, Daniel Feeny, attaché politique, et M<sup>e</sup> Véronique Denis, greffière, ainsi que Catherine Bellemare, directrice territoriale, centre de services de Hull, Marie-Hélène Rivard, directrice, Communications, Rita Chahine, Infrastructures et projets, Geneviève D'Amours, directrice territoriale, centre de services d'Aylmer, Yvan Moreau, directeur territorial, centre de services de Gatineau, Alain Renaud, directeur adjoint, Infrastructures et projets.

### **CP20230523-P1 PROGRAMME D'AIDE AU DÉBRANCHEMENT DES DRAINS DE FONDATIONS**

Présentation par madame Rita Chahine, messieurs Alain Renaud et André Turgeon.

Les objectifs de la présentation sont de :

- présenter un état de situation du Programme d'aide financière pour le débranchement des drains de fondations du réseau d'égout pseudodomestique;
- présenter et faire entériner les recommandations.

#### **RECOMMANDATIONS :**

##### **CP-SIP-2023-01**

Poursuivre le Programme selon l'Option 2 – Statu quo amélioré et mandater le Service des infrastructures et des projets (avec le support du Service des communications) à préparer une campagne de communication pour relancer les citoyens ciblés initialement par ce Programme.

##### **CP-SIP-2023-02**

Mandater le Service des infrastructures et des projets à présenter au comité exécutif, au 1<sup>er</sup> trimestre de l'année 2024, un état de situation du Programme suite à la relance proposée auprès des citoyens.

#### **Une période de questions et de commentaires a lieu.**

Monsieur le conseiller Daniel Champagne demande s'il y a eu des démarches plus directes auprès des citoyens pour connaître les raisons de leur non-adhésion au programme. Il mentionne qu'il pourrait être pertinent, avant toute modification au programme, de sonder les gens afin de connaître ces raisons.

Cette proposition est appuyée par madame la conseillère Alicia Lacasse-Brunet et adresse un autre questionnement en ce qui a trait aux citoyens qui auraient débuté les démarches, sans la finaliser. Elle demande si les gens ont éprouvé des difficultés à faire le processus de réclamation, si ce processus est complexe ou si les travaux demandés sont trop lourds à réaliser. Elle se questionne également sur la nécessité d'avoir une pompe d'assèchement. Monsieur Renaud explique que la pompe d'assèchement est une protection supplémentaire, les réseaux d'égouts étant construits selon un débit régulier. En ce qui a trait à la complexité des démarches, des précisions sont données par madame Chahine (site web, ressource attitrée au programme). Madame Chahine mentionne que tous les outils ont été mis en place pour accompagner le citoyen.

**Monsieur Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs se joint à la rencontre à 9 h 53.**

Monsieur le conseiller Louis Sabourin comprend que la majorité des résidences n'ont pas de pompe de puisard et mentionne qu'il n'est pas évident pour la majorité des gens de réaliser les travaux exigés (réserve d'une fosse dans le sous-sol). Il demande par ailleurs si les constructions se font encore ainsi et si les gens branchés ainsi savent qu'ils le sont. Monsieur Renaud explique que les résidences sont branchées avec une pente, au-dessus des conduites municipales, avec explications de la nécessité des pompes de puisard. Des explications supplémentaires sont également données par monsieur Renaud en ce qui a trait aux 27 000 résidences concernées.

Monsieur le conseiller Marc Bureau se dit en accord avec l'option 3, mais souhaiterait que le sondage proposé par monsieur Champagne soit préalablement mis en œuvre.

Un questionnement est adressé par madame la conseillère Anik Des Marais en ce qui a trait à l'ajout d'une ressource présentée à la diapositive 7. Monsieur Renaud mentionne que les coûts inscrits correspondent au montant nécessaire pour la ressource ville (rôle de coordination) et le besoin d'accompagnement externe. Concernant la diapositive 12, madame Des Marais adresse une question sur le coût total. Monsieur Renaud explique que le cadre financier demeurerait le même, que le budget serait non modifié. Madame Des Marais souhaiterait que le sondage proposé soit réalisé, préalablement à toute décision sur l'option à retenir.

Monsieur le conseiller Edmond Leclerc mentionne être accord avec la consultation proposée, mais souhaiterait en parallèle que le même niveau de service puisse être maintenu (option 3.1), avec indexation.

Un amendement est proposé par madame Des Marais :

*Retrait de : ... à préparer une campagne de communication pour relancer les citoyens ciblés initialement par ce Programme.*

*Ajoute de : ... à sonder les citoyens ciblés initialement pour comprendre les raisons de leur non-adhésion et revenir au conseil municipal pour proposer les mesures à prendre pour atteindre les objectifs visés par le programme.*

Les élus sont en accord avec l'amendement proposé.

Monsieur le conseiller Steven Boivin mentionne que l'option 2 ne présente pas des montants représentatifs, il souhaiterait donc aller de l'avant avec l'option 3.1, avec les amendements proposés.

L'amendement est donc proposé par monsieur Champagne et appuyé par monsieur Leclerc : option 3.1 amendée.

Madame Lacasse-Brunet adresse des questionnements quant aux options 3.1 et 3.2, mentionnant que certaines questions demeurent en suspens avant de pouvoir formuler une recommandation.

Monsieur Turgeon propose d'y aller avec le sondage demandé, pour retour ultérieur avec les options, pour permettre la prise d'une décision éclairée.

Monsieur le conseiller Gilles Chagnon mentionne qu'il appuie monsieur Leclerc quant à l'importance de conserver la proportion de 50 %, dans l'attente d'avoir les conclusions du sondage.

Comme proposé par monsieur Turgeon, madame la mairesse mentionne qu'il serait opportun que le sondage puisse être réalisé, avant toute modification ou choix quant à une option, afin de permettre de prendre une décision en ayant en main tous les éléments requis. Les options pourraient être teintées des réponses reçues.

Monsieur Boivin demande s'il y a une volonté de poursuivre avec l'option 3.1, en parallèle du sondage. Madame la mairesse mentionne qu'une réflexion plus large devra se faire en ce qui a trait à l'indexation, ajoutant qu'il y a actuellement des spéculations sur les réussites et les échecs du programme. Elle propose donc d'y aller dans l'ordre des choses : débiter avec le sondage, pour présentation ultérieure des options.

Monsieur Boivin confirme que la recommandation convient à tous les élus : réalisation du sondage, pour retour ultérieur au conseil.

Monsieur le conseiller Denis Girouard demande si, dans l'immédiat, les communications faites aux citoyens sont adéquates. Monsieur Turgeon mentionne que tous les citoyens visés ont reçu une lettre personnalisée. Différentes options seront évaluées pour la mise en œuvre du sondage.

Monsieur Leclerc souligne qu'il demeure avec une motivation à vouloir indexer le programme dès maintenant, ne connaissant pas le délai de retour au conseil. Il souhaiterait également que le suivi soit fait au comité plénier, considérant qu'aucun positionnement n'a été recommandé. Monsieur Turgeon mentionne que l'instance est à la discrétion des élus et qu'il n'y a aucun enjeu pour un retour au comité plénier. Juillet pourrait être l'échéancier visé, dépendamment du mode de sondage qui sera mis en place. Monsieur Leclerc mentionne qu'il pourrait être intéressant de présenter, au budget, les coûts d'indexation de tous les programmes.

Madame Lacasse-Brunet mentionne qu'il pourrait être intéressant, dans le cadre du sondage, de communiquer avec les 79 personnes n'ayant pas été au bout de la démarche. Monsieur Turgeon mentionne que cette possibilité pourra être analysée, ainsi que d'autres options, en ce qui a trait à l'échantillonnage.

Il est donc convenu de mandater le Service des infrastructures et des projets afin de sonder les citoyens ciblés initialement pour comprendre les raisons de leur non-adhésion et revenir au conseil municipal pour proposer les mesures à prendre pour atteindre les objectifs visés par le programme.

**Le comité plénier est suspendu à 10 h 20**

**Madame Rita Chahine et monsieur Alain Renaud quittent la rencontre.**

**Reprise du comité plénier à 10 h 37.**

**Monsieur Mario St-Pierre, directeur, Finances et madame Frédérique Delisle, attachée politique, se joignent à la rencontre.**

CP20230523-P2

**RAPPORT ANNUEL 2022 DE LA CORPORATION DU CENTRE CULTUREL DE GATINEAU (MAISON DE LA CULTURE DE GATINEAU)**

Présentation par messieurs Steve Fournier et Claude Beaulieu. Introduction par monsieur Daniel Champagne.

Les objectifs de la présentation sont de :

- présenter le bilan des activités 2022 de la Corporation du centre culturel de Gatineau (Maison de la culture de Gatineau);
- accepter les demandes et la proposition pour l'appropriation du surplus budgétaire 2022.

**RECOMMANDATIONS :**

Suite à la résolution numéro CM-23-02-06 adoptée le 20 avril 2023 par le Conseil d'administration de la Corporation du centre culturel de Gatineau, il est recommandé :

**CP-DG-2023-17**

- Accepter le dépôt du rapport d'activités 2022 de la Corporation du centre culturel de Gatineau

**CP-DG-2023-18**

- Verser à la Corporation du centre culturel de Gatineau, à même le surplus budgétaire 2022, les sommes suivantes pour les travaux d'améliorations locatives et les achats d'équipements spécialisés :
  - 77 000 \$ pour l'aménagement d'un espace commun pour la conciergerie, les premiers soins et une salle de bain avec une douche oculaire selon les normes de la CNESST;
  - 145 000 \$ pour le réaménagement des comptoirs et des espaces dans le foyer de la salle Odysée pour optimiser le service à la clientèle et la présentation de spectacles en style cabaret ou debout;
  - 30 502 \$ pour le remplacement d'équipements spécialisés en fin de vie afin de maintenir le service à la clientèle au bar.

**Une période de questions et de commentaires a lieu.**

Monsieur le conseiller Steven Boivin fait part de la fierté de la Ville à l'égard de la Maison de la culture, avec commentaires. Monsieur Chagnon félicite également les représentants de la Maison de la Culture pour la qualité de leurs travaux et du rapport. Des remerciements sont également adressés par monsieur Girouard.

Les élus sont en accord avec les recommandations présentées.

**Le comité plénier est suspendu à 11 h 20.**

**Monsieur Mario St-pierre quitte la rencontre.**

**Madame la conseillère Alicia Lacass-Brunet quitte son siège.**

**Reprise du comité plénier à 13 h 02.**

**CP20230523-P3**

**BILAN DU PROJET PILOTE DE SENSIBILISATION DES GARDIENS DE CHIENS – FORÊT BOUCHER**

Présentation par Adrian Corbo, président et Mageland Yepmezoué Tchiengué, DG de la Fondation Forêt Boucher, accompagnés de madame Geneviève D'Amours.

Les objectifs de la présentation sont de :

- présenter les résultats du projet pilote « En sécurité dans la forêt Boucher »;
- présenter des recommandations pour la réglementation concernant les chiens dans le futur parc de la Forêt Boucher.

Plan de la présentation :

- Rappel du contexte et des moments clés qui ont mené au projet pilote;
- Présentation du projet pilote et de ses objectifs;
- Bilan et analyse des résultats du projet pilote;
- Rappel de l'offre de services pour les gardiens de chiens et des impacts de l'accès des chiens dans la forêt Boucher;
- Conclusion et recommandations.

**RECOMMANDATIONS DE LA FONDATION :**

1. Interdire les chiens sur les terrains du futur parc de la Forêt-Boucher afin d'assurer la sécurité et le bien-être des usagers et d'optimiser la conservation de ce territoire, et ce, avant l'ouverture officielle du parc\*;
2. Lancer une campagne de sensibilisation afin d'informer la communauté concernant le changement de réglementation, c'est-à-dire le retour à l'interdiction des chiens;
3. Installer des panneaux informant les usagers de l'interdiction des chiens dans le parc de la Forêt-Boucher aux abords des accès du parc avant son ouverture;
4. Augmenter la présence de préposés du contrôle animalier de la Ville aux abords de la forêt Boucher - dans une proportion qui prend en considération le nombre élevé d'incidents dans la forêt Boucher - et s'assurer qu'ils exercent leurs droits d'émettre des contraventions.

\*Nous sommes ouverts à explorer l'option d'un sentier clôturé ou en laisse permettant de se rendre du futur stationnement principal à Samuel-Edey vers le parc à chiens.

**La présentation « Niveau de service pour les propriétaires de chiens à la forêt Boucher » suit immédiatement, la période de questions et commentaires se déroule suite aux deux présentations.**

**CP20230523-P4**

**NIVEAU DE SERVICE POUR LES PROPRIÉTAIRES DE CHIENS À LA FORÊT BOUCHER**

Présentation par madame Geneviève D'Amours.

L'objectif de la présentation est d'obtenir une orientation sur le niveau de service pour les gardiens de chiens dans la forêt Boucher.

Plan de la présentation :

- Historique du développement de l'offre de service;
- Offre de service pour les gardiens de chiens;
- Options analysées;
- Recommandations.

**RECOMMANDATION DU COMITÉ EXÉCUTIF :**

**CE-RT-CS-2023-02**

- Interdire la présence des chiens dans les sentiers de la forêt Boucher, à l'exception de certains sentiers au nord du bassin de rétention Jardins-Lavigne et celui permettant l'accès à la zone clôturée via Samuel-Edey.

**CE-RT-CS-2023-03**

- Poursuivre, en collaboration avec les partenaires, la sensibilisation auprès des usagers à respecter la réglementation du port de la laisse dans les sentiers autorisés, particulièrement dans le sentier présentant une plus grande fragilité écologique.

**RECOMMANDATIONS :**

**CP-CS-2023-01**

- Interdire la présence des chiens dans les sentiers de la forêt Boucher, à l'exception de certains sentiers au nord du bassin de rétention Jardins-Lavigne et celui permettant l'accès à la zone clôturée via Samuel-Edey.

**CP-CS-2023-02**

- Poursuivre, en collaboration avec les partenaires, la sensibilisation auprès des usagers à respecter la réglementation du port de la laisse dans les sentiers autorisés, particulièrement dans le sentier présentant une plus grande fragilité écologique.

**Une période de questions et de commentaires a lieu.**

Madame la conseillère Anik Des Marais souhaite savoir si beaucoup d'usagers ayant des chiens viennent à pied de la rue Antoine-Boucher et des précisions sont données par monsieur Corbo.

Madame la conseillère Caroline Murray souhaite remercier l'administration et les partenaires ayant travaillé au succès du projet-pilote. Les efforts n'ont malheureusement pas donné les résultats escomptés, considérant les récalcitrants, et il est dommage de penser qu'une minorité aura un poids dans les décisions. Elle souhaite travailler dans le compromis et un amendement sera présenté en ce sens. Madame Murray mentionne qu'elle aurait souhaité que plus de gens se conforment, afin de favoriser une meilleure cohabitation.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne mentionne que 46% des gens sont des récalcitrants qui ne respectent pas la réglementation et que tous seront pénalisés en raison de ces personnes irresponsables. Il remercie par ailleurs les équipes pour le travail réalisé et souligne l'importance de mettre des mesures en place pour trouver un équilibre, pour éviter que tous soient pénalisés.

Monsieur le conseiller Steve Moran demande si le projet-pilote a été monté et géré par la Fondation et si un partenariat est existant avec le Club canin. Monsieur Corbo confirme qu'il s'agit d'un projet de la Fondation, mis en place avec le support financier de la Ville. Il mentionne que le Club canin était contre le projet, qu'il n'y a donc pas eu de partenariat. Monsieur Moran demande par ailleurs si le Service de transition écologique a été consulté dans le cadre du projet. Madame D'Amours mentionne que la recommandation fait suite aux travaux réalisés par la Fondation en ce qui a trait aux valeurs écologiques et confirme que le Service de transition écologique a été consulté et qu'il a agi à titre de partenaire pour la gestion de la santé de la forêt. Elle ajoute par ailleurs que le Club canin souhaite maintenant travailler en collaboration avec les acteurs concernés afin de trouver des solutions. Monsieur Moran demande quelle était la situation auparavant et madame D'Amours explique qu'il s'agissait d'un terrain identifié non aménagé, donc non inclus dans les niveaux de service de la Ville. Les chiens sont interdits sur les terrains non aménagés. L'arrivée de la Fondation a permis de mettre en place une réglementation ainsi qu'un meilleur contrôle des chiens.

Monsieur le conseiller Gilles Chagnon remercie la Fondation et l'administration qui ont travaillé en collaboration pour en arriver à un consensus. Il mentionne être en accord avec la recommandation, mais se questionne sur les statistiques qui ont été comptabilisées avant l'installation de la clôture, mentionnant qu'il serait intéressant de voir les résultats par la suite.

Monsieur le conseiller Denis Girouard mentionne qu'il ne faut pas oublier qu'il y a des blessures graves dans le passé et que des craintes se sont installées. Il croit qu'il devrait y avoir une interdiction complète dans les sentiers, que les gens doivent pouvoir sortir en toute sécurité et que des parcs à chiens se trouvent à proximité.

Monsieur le conseiller Marc Bureau remercie également la Fondation pour le travail réalisé depuis de nombreuses années. Il adhère également aux propos de monsieur Champagne et madame Murray et réfère à la proximité des parcs à chiens. Monsieur Corbo mentionne qu'il est important de souligner que peu importe la décision, un problème de sécurité va demeurer pour les gens qui résident dans le Jardin Lavigne.

Madame Murray informe les membres qu'elle prévoit demander une rencontre avec le club canin d'Aylmer, pour s'assurer que tous les partenaires travaillent ensemble. Elle souligne que des changements positifs ont été apportés au sein de leur conseil d'administration. Elle croit qu'il y a une volonté de citoyens propriétaires de chiens d'aller dans le même sens que la Ville, pour travailler en collaboration.

En ce qui a trait aux parcs à chiens, madame Des Marais mentionne qu'il y en a peu dans son district et qu'il y a un nombre grandissant de propriétaires de chiens. Elle mentionne aussi que le pourcentage de plaintes semble impressionnant, mais qu'il apparaît moins significatif quand on regarde le nombre de plaignants. Elle souligne que l'aspect écologique aurait peut-être plus d'échos auprès des gens. Monsieur Corbo mentionne que le nombre de plaintes réfère au nombre d'événements et que l'approche de la Fondation se fait au niveau de la conservation, afin de mettre en place des usages qui ne mettent pas en péril la conservation. En référence à la diapositive 8, madame D'Amours fait état des niveaux analysés pour permettre les chiens dans les sentiers et souligne qu'il y a également des enjeux de chiens dangereux et sans laisse présents dans d'autres parcs.

**Le comité plénier est suspendu à 14 h.**

**Reprise du comité plénier à 14 h 15.**

**Madame la mairesse France Bélisle quitte son siège.**

Un amendement est présenté par madame Murray, appuyé par monsieur Moran. Madame Murray explique que cet amendement est proposé, considérant les changements auxquels seront confrontés les propriétaires de chiens, si aucun changement aux recommandations. Elle souhaiterait donc connaître les actions qui seront déployées pour faire respecter la réglementation. Monsieur Bureau souhaite que l'émission de constats puisse se poursuivre.

Amendement proposé :

*CP-CS-2023-02*

*Préparer et revenir au comité plénier avec un plan détaillé d'actions ayant pour but de faire respecter la réglementation du port de la laisse dans les sentiers autorisés, ainsi qu'un plan de sensibilisation à la réglementation dans la forêt Boucher, le tout, en collaboration avec les partenaires.*

Aucun vote sur l'amendement n'est demandé.

Les deux recommandations, avec l'amendement proposé, sont donc acceptées par les membres du conseil. Les services concernés débiteront donc les travaux en conformité de ces orientations.

### **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la Société de transport de l'Outaouais tenue le 30 mars 2023

**Fin du comité plénier public à 14 h 20.**